SÉANCE ORDINAIRE

LE 10 JUILLET 2000

Vingt-huitième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce $10^{\rm e}$ jour de juillet 2000 et à laquelle sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Noël L'Écuyer, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences :

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint; Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles; Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;

Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information; Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes; Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences:

Mesdames et messieurs les commissaires : Magda Farès, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle et Bernard Petit.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.07.10 001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 10.4.8 Aménagement de cuisines (document RM 00.07.10-10.4.8)
- 12.1 Remerciements
- 12.2 Colloque de l'Association canadienne de l'éducation de langue française (A.C.E.L.F.)

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- O4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 12 juin 2000 (document SG 00.07.10-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance;
 - Ministre de l'Éducation : Plan de la réussite
 - Évêque de Saint-Jean Longueuil : Animation pastorale
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Engagements

- 08.4 Liste des champs d'enseignement (information)
- 08.5 Non-rengagement et mise en disponibilité (information)
- 08.6 Affectations : personnel de direction d'école
- 08.7 Nominations : postes à la direction d'école
- 08.8 Programme de préparation de la relève
- 08.9 Poste de directeur : Service de l'enseignement aux adultes et à la formation professionnelle
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 mai 2000 (document RF 2000.07.10-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 7 juin 2000 (document RF 2000.07.10-09.2)
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 20 juin 2000 (document RF 2000.07.10-09.3)
- 10.1 Transport scolaire : Formation du comité consultatif de transport des élèves (document RM 00.07.10-10.1)
- 10.2 Ajout budget d'investissements (document RM 00.07.10-10.2)
- 10.3 Vice de construction : école Paul-Germain-Ostiguy
- 10.4 Adjudication de contrats :
 - 10.4.1 Bulletin d'information 2000-2001 (document RM 00.07.10-10.4.1)
 - 10.4.2 Réfection de toitures : écoles Jean-XXIII et Sainte-Anne (document RM 00.07.10-10.4.2)
 - 10.4.3 Remplacement de systèmes d'alarme-incendie, éclairage d'urgence et autres : différents établissements (document RM 00.07.10-10.4.3)
 - 10.4.4 Remplacement du réservoir d'huile hors-sol : école Alberte-Melançon (document RM 00.07.10-10.4.4)
 - 10.4.5 Traitement de l'amiante : différents établissements
 - 10.4.6 Services alimentaires 2000-2002 (document RM 00.07.10-10.4.6)
 - 10.4.7 Engagement de professionnels (document RM 00.07.10-10.4.7)
 - 10.4.8 Aménagement de cuisines (document RM 00.07.10-10.4.8)
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets:
 - 12.1 Remerciements
 - 12.2 Colloque de l'Association canadienne de l'éducation de langue française (A.C.E.L.F.)
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Chantale Raymond de Saint-Luc, questionne les critères de transfert apparaissant à la politique de transfert des élèves.

04.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL</u> <u>DES COMMISSAIRES DU 12 JUIN 2000</u> (Document SG 00.07.10-04.1)

HR 00.07.10

Il est proposé par madame Monique Brière:

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 12 juin 2000.

04.2 <u>CORRESPONDANCE</u>

- Ministre de l'Éducation : Plan de la réussite.
- Évêque de Saint-Jean Longueuil : Animation pastorale.

08.1 <u>DÉMISSIONS</u>

HR 00.07.10 003

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Denise Cadotte, enseignante à l'école Sacré-Cœur (Iberville), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre:

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur François Drouin, enseignant à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 005

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer:

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Denis Dudemaine, enseignant à l'école Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 006

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Florent Éthier, enseignant à l'école Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 007

Il est proposé par monsieur Luc Mercier:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Suzanne Faucher, enseignante à l'école Sainte-Anne, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 008

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Marie Jutras, enseignante à l'école Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Alain Lussier, concierge moins de 9275 m² à l'école Laflamme, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 010

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Nicole Quintin, enseignante à l'école Chabanel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Jocelyne Tougas, enseignante à l'école Chabanel, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 012

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Serge Lecours, enseignant à l'école Laflamme, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 013

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Pascale Délisle, surveillante d'élèves 10 heures et moins semaine à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, soit acceptée à compter du 26 juin 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 014

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Nicole Latulippe, responsable du service de garde à l'école Saint-Michel, soit acceptée à compter du 9 mai 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault:

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière», de monsieur Marcel Soucy, tuyauteur au Service des ressources matérielles, soit acceptée à compter du 19 juin 2000.

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Pauline Danis, directrice des services complémentaires, soit acceptée à compter du 6 janvier 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 017

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Daniel Côté, directeur d'école, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.07.10 018

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Louise Zawadzki, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « santé »;

HR 00.07.10 019

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Louise Beauvais, secrétaire à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « santé »;

HR 00.07.10 020

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 11 août 2000 au 11 août 2001 inclusivement, soit accordé à monsieur Jean-Yves Hudon, concierge moins de 9275 m² à l'école Sainte-Anne.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « réorientation de carrière»;

HR 00.07.10 021

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé pour une dernière année à madame Thérèse Comiré, agente de bureau, classe I à la polyvalente Marcel-Landry.

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

Considérant qu'advenant le retour de monsieur Lauzon, ce dernier ne détiendra aucun droit sur le poste actuellement occupé;

Considérant que, sous réserve des besoins, une relocalisation dans un autre poste pourra être considérée;

Considérant ces modalités de retour au travail convenues;

HR 00.07.10 022

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Qu'un congé sans traitement équivalant à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à monsieur Yves Lauzon, directeur adjoint à la polyvalente Marcel-Landry.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « nomination temporaire »;

HR 00.07.10

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalant à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Jocelyne Dandurand, enseignante, à l'école Frère André.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « nomination temporaire »;

HR 00.07.10 024

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Solange Lemoy, enseignante, à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « nomination temporaire »;

HR 00.07.10 025

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Caroline Lapierre, enseignante, à l'école Félix-Gabriel-Marchand.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « nomination temporaire »;

HR 00.07.10 026

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Suzanne Lareau-Benoit, enseignante, à l'école Chanoine-Armand-Racicot.

Considérant le motif « nomination temporaire »;

HR 00.07.10 027

Il est proposé par madame Monique Brière:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 14 août 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Nicole Julien-Martel, enseignante, à l'école Crevier.

Adopté unanimement.

08.3 ENGAGEMENTS

HR 00.07.10 028

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, monsieur Hugues Bourgeois soit engagé pour un poste régulier temps plein de psychoéducateur (35 heures/semaine) et soit affecté aux écoles Mgr-Euclide-Théberge et Marcel-Landry, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 029

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Caroline Gévry soit engagée pour un poste régulier temps plein de psychologue (35 heures/semaine) et soit affectée aux écoles Saint-Alexandre, Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford), Saint-Joseph (Saint-Sébastien), Aux-Quatre-Vents et Mgr-Euclide-Théberge, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 030

Il est proposé par madame Monique Brière:

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Karine Vigeant soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (35 heures/semaine) et soit affectée aux écoles Saint-Eugène et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 031

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Chantal Mercier soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (35 heures/semaine) et soit affectée aux écoles Saint-Blaise et Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault:

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Valérie Letellier soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (35 heures/semaine) et soit affectée aux écoles Alberte-Melançon et Saint-Joseph (Lacolle), et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 033

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer:

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Sylvie Lacroix soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (31,5 heures/semaine) et soit affectée à l'école Napoléon-Bourassa, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 034

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Manon Poulin soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (28 heures/semaine) et soit affectée à l'école Des Prés-Verts, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

Considérant qu'au secondaire on engage des orthopédagogues avec statut de professionnel;

Considérant que madame Ginette Noiseux demande un changement de statut d'emploi de son poste d'enseignante à un poste de professionnelle;

Considérant l'acceptation de ce changement de statut d'emploi par le Syndicat des professionnelles et professionnels de commissions scolaires du sud de la Montérégie`;

HR 00.07.10 035

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Que madame Ginette Noiseux, soit nommée à un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (35 heures/semaine) à l'école Paul-Germain-Ostiguy, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 036

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Que madame Lynda Champagne soit engagée pour combler le poste de conseillère en gestion de personnel, au Service des ressources humaines, en remplacement de madame Monique Bourdeau, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001.

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que suite à l'affiche du poste et sur recommandation du comité de sélection, monsieur Richard Trudeau soit engagé pour combler le poste régulier de tuyauteur au Service des ressources matérielles, à compter du 7 août 2000, sous réserve de la vérification des références et de l'examen médical.

Adopté unanimement.

08.4 <u>LISTE DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT (INFORMATION)</u>

Monsieur Gilles Ménard dépose, à titre d'information, la liste des champs d'enseignement.

Monsieur Jean-Pierre Fontaine dépose aux membres du Conseil des commissaires, un document d'information qui comprend les sigles des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, et les principaux postes budgétaires de la Commission scolaire.

08.5 NON-RENGAGEMENT ET MISE EN DISPONIBILITÉ (INFORMATION)

Étant donné l'ensemble des mouvements de personnel survenus lors de la dernière séance d'affectation et en suivi de ladite séance;

En application de la mécanique de la sécurité d'emploi prévue aux conventions collectives nationale et locale;

Les enseignants suivants ont été réengagés :

champ 3	école Saint-Blaise
champ 8	polyvalente Marcel-Landry
champ 9	polyvalente Marcel-Landry
champ 14	polyvalente Marcel-Landry
	champ 8 champ 9

Les enseignants suivants retrouvent leur statut d'enseignement régulier à temps plein et leur mise en disponibilité est annulée :

Lebrun, Louise	champ 2	école Saint-Jacques (Clarenceville)
Côté, Isabelle	champ 2	école St-Joseph (St-Paul d'Abbotsford)
Duquette, Geneviève	champ 3	école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
Pomerleau, Isabelle	champ 3	école Hamel
Tétreault, Daniel	champ 9	école Mgr-Euclide-Théberge
Porlier, Sylvie	champ 9	école Paul-Germain-Ostiguy
Beaudry, Eric	champ 6	école Sainte-Anne
Charbonneau, Lise	champ 11	école Chanoine-Armand-Racicot
Charrette, Brigitte	champ 11	école Marguerite-Bourgeoys
Godin, Daniel	champ 3	école Hamel
Guenette, Francine	champ 19	école Beaulieu

08.6 AFFECTATIONS: PERSONNEL DE DIRECTION D'ÉCOLE

HR 00.07.10 038

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que madame Josette Poliquin, directrice à l'école Hamel, soit affectée à compter du 1^{er} juillet 2000, au poste de directrice adjointe à la polyvalente Marcel-Landry.

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la résolution HR 00.06.12-050, affectant monsieur Yves Bédard à la direction de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, soit rescindée.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 040

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

Que monsieur Yves Bédard, directeur à l'école Saint-Blaise, soit affecté à compter du 1^{er} juillet 2000, au poste de directeur d'école à l'école Hamel.

Adopté unanimement.

08.7 NOMINATIONS: POSTES À LA DIRECTION D'ÉCOLE

HR 00.07.10 041

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Nicole Julien-Martel soit nommée au poste de directrice d'école à l'école du Petit Clocher et ce, à compter du 14 août 2000.

Que, conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante, lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 042

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Solange Lemoy soit nommée au poste de directrice d'école à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Que, conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante, lui soit accordé pour la période correspondante.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 043

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Caroline Lapierre soit nommée au poste de directrice adjointe d'école à l'école Marguerite-Bourgeoys et ce, à compter du 1^{er} juillet 2000.

Que, conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an et qu'en conséquence, un congé sans traitement pour son poste d'enseignante, lui soit accordé pour la période correspondante.

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre:

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Suzanne Lareau-Benoit soit affectée temporairement, à compter du 1^{er} juillet 2000, au poste de directrice adjointe d'école à l'école Chanoine-Armand-Racicot en remplacement de madame Diane St-Hilaire, directrice adjointe d'école, et ce pour la durée de son absence.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 045

Il est proposé par monsieur Luc Mercier:

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Jocelyne Dandurand soit affectée temporairement, à compter du 1^{er} juillet 2000, au poste de directrice d'école à l'école Frère-André en remplacement de madame Micheline Brodeur, directrice d'école, et ce pour la durée de son absence.

Adopté unanimement.

08.8 PROGRAMME DE PRÉPARATION DE LA RELÈVE

Les personnes suivantes participeront au programme de préparation de la relève à des postes de direction d'école :

Mesdames Lucie Lebeau et Marie-France Ricard et messieurs Alain Camaraire et Jean-Pierre Gagné.

08.9 POSTE DE DIRECTEUR : SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

HR 00.07.10 046

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Que monsieur Fernand Croisetière, coordonnateur au Service de l'enseignement aux adultes et à la formation professionnelle, soit nommé en affectation temporaire à la direction dudit service et ce, à compter du 11 juillet 2000.

Adopté unanimement.

09.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 24 MAI 2000</u> (Document RF 2000.07.1009.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 24 mai 2000, pour un montant de 2 903 485,16 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur François Blais.

09.2 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 7 JUIN 2000</u> (Document RF 2000.07.1009.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 7 juin 2000, pour un montant de 6 687 787,98 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Andrée Bouchard.

09.3 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 20 JUIN 2000</u> (Document RF 2000.07.1009.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 20 juin 2000, pour un montant de 2 912 781,53 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur Cyrille Cliche.

10.1 TRANSPORT SCOLAIRE: FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES (Document RM 00.07.10-10.1)

HR 00.07.10 047

Il est proposé par madame Andrée Bouchard:

Que messieurs François Blais et Pierre Boudreau siègent au comité consultatif du transport.

Que monsieur Yvon Pineault agisse à titre de substitut sur ledit comité.

Adopté unanimement.

10.2 AJOUT BUDGET D'INVESTISSEMENTS (Document RM 00.07.10-10.2)

Considérant l'augmentation du budget « investissements » pour l'année scolaire 2000-2001;

HR 00.07.10 048

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'ajouter les projets suivants :

- Aménagement de la cour d'école Dr-Alexis-Bouthillier pour un montant de 113 000 \$;
- Aménagement de la cour de l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford) pour un montant de 102 900 \$;

De réserver un montant de 47 277 \$ pour le renouvellement de la flotte de camions.

Adopté unanimement.

10.3 <u>VICE DE CONSTRUCTION : ÉCOLE PAUL-GER</u>MAIN-OSTIGUY

Madame Denise Girard informe le Conseil des commissaires sur l'état de la situation concernant l'école Paul-Germain-Ostiguy.

10.4 ADJUDICATION DE CONTRATS:

10.4.1 <u>BULLETIN D'INFORMATION 2000-2001</u> (Document RM 00.07.10-10.4.1)

HR 00.07.10 049

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'impression du « Bulletin d'information », à la firme Imprimerie Marchesseault Inc. au montant de 18 478,25 \$ (taxes incluses).

10.4.2 <u>RÉFECTION DE TOITURES : ÉCOLES JEAN-XXIII ET SAINTE-ANNE (Document RM 00.07.10-10.4.2)</u>

HR 00.07.10 050

Il est proposé par monsieur François Blais:

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Toitures P.L.M. Inc., au montant de 64 882,00 \$, le contrat de réfection de la toiture de l'école Jean-XXIII (Ange Gardien).

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 051

Il est proposé par monsieur François Blais:

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Toitures Vick Inc., au montant de 16 334,00 \$, le contrat de réfection de la toiture de l'école Sainte-Anne (Sabrevois).

Adopté unanimement.

10.4.3 <u>REMPLACEMENT DE SYSTÈMES D'ALARME-INCENDIE,</u> <u>ÉCLAIRAGE D'URGENCE ET AUTRES : DIFFÉRENTS</u> ÉTABLISSEMENTS (Document RM 00.07.10-10.4.3)

HR 00.07.10 052

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Les Entreprises d'Électricité RBM Inc., les contrats suivants :

- Système d'alarme au centre la Relance au montant de 17 065,11 \$ (taxes incluses);
- Système d'alarme et éclairage d'urgence à l'école Jean-XXIII au montant de 29 239,36 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 053

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme L.M.L. Électrique (1995) Ltée., les contrats pour l'installation de systèmes d'éclairage aux écoles :

- Dr-Alexis-Bouthillier, au montant de 8 339,31 \$ (taxes incluses);
- Saint-Lucien, au montant de 34 191, 18 \$ (taxes incluses);
- Saint-Michel, au montant de 5 693,74 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.4.4 <u>REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'HUILE HORS-SOL : ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON</u> (Document RM 00.07.10-10.4.4)

HR 00.07.10 054

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Groupe C. Laganière Inc., le contrat au montant de 29 478,00 \$ (taxes incluses), du remplacement du réservoir d'huile hors-sol à l'école Alberte-Melançon (Saint-Paul-Île-aux-Noix).

10.4.5 TRAITEMENT DE L'AMIANTE : DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS

HR 00.07.10 055

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Continental Isolation, le contrat pour le traitement de l'amiante aux écoles :

- Chabanel, au montant de 17 536,71 \$(taxes incluses);
- Dr-Alexis-Bouthillier, au montant de 19 474,88 \$ (taxes incluses);
- Beaulieu, au montant de 4 412,36 \$ (taxes incluses);
- Pointe-Olivier, au montant de 6 899,20 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.4.6 <u>SERVICES ALIMENTAIRES 2000-2002</u> (Document RM 00.07.10-10.4.6)

HR 00.07.10 056

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

D'accorder à madame Guylaine Lacoste, le contrat pour les années 2000-2001 et 2001-2002 pour la concession de la cafétéria à l'école Jean-XXIII à l'Ange-Gardien. Le coût du repas complet est fixé à 3,25 \$.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 057

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

D'accorder à la firme Les Services Alimentaires CVC Inc., le contrat pour les années 2000-2001 et 2001-2002 pour la concession de la cafétéria à l'école Jeanne-Mance à Sainte-Angèle-de-Monnoir. Le coût du repas complet est fixé à 3,50 \$.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer ledit contrat.

Adopté unanimement.

10.4.7 <u>ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS</u> (Document RM 00.07.10-10.4.7)

HR 00.07.10 058

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De retenir les services de la firme d'architectes Giroux et Vadnais, pour la préparation des plans et devis de réfection de toitures aux écoles :

- Saint-Vincent;
- Paul-Germain-Ostiguy;
- Pointe-Olivier;
- Alberte-Melançon;
- Marguerite-Bourgeoys;
- Centre Professionnel de Métiers;
- Polyvalente Marcel-Landry.

Adopté unanimement.

326

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De retenir les services de madame Sonia Martel, architecte, pour la préparation des plans et devis des travaux de fenestration et autres travaux connexes à l'école Frère-André.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 060

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De retenir les services de la firme d'architectes Giroux et Vadnais, pour la préparation des plans et devis des travaux de fenestration et autres travaux connexes aux écoles :

- Notre-Dame-de-Fatima;
- Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur);
- Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 061

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De retenir les services de la firme Consultants Delamo Inc., ingénieurs, pour la préparation des plans et devis des travaux à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 062

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De retenir les services de la firme Giroux et Vadnais, architectes, et R.B.I. Experts-Conseils Inc., ingénieurs, pour la préparation des plans et devis des travaux de rénovation à l'école Saint-Joseph à Saint-Paul d'Abbotsford.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 063

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De retenir les services de la firme Les Consultants SAB Inc., ingénieurs, pour la préparation des plans et devis des travaux reliés au système de chauffage à l'école Alberte-Melançon.

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 064

Il est proposé par monsieur Luc Mercier:

De retenir les services de la firme R.B.I. Experts Conseils Inc. ingénieurs, pour la préparation des plans et devis des travaux reliés à l'aménagement de terrains à l'école Dr-Alexis-Bouthillier et au Centre Saint-Edmond.

10.4.8 AMÉNAGEMENT DE CUISINES (Document RM 00.07.10-10.4.8

HR 00.07.10 065

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Construction R. Lebrun Inc., le contrat pour l'aménagement de la cuisine à l'école Sacré-Cœur (Saint-Luc), au montant de 23 164,00 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

HR 00.07.10 066

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Rénovatech, le contrat pour l'aménagement de la cuisine à l'école Curé-Martel de Richelieu, au montant de 21 246,00 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

11. **COMMISSAIRES-PARENTS**

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

12. AUTRES SUJETS:

12.1 **REMERCIEMENTS**

- Monsieur François Blais demande que des remerciements soient adressés à madame Catherine Champagne, enseignante, pour la présentation du concert du 15 juin 2000 de l'école Sacré-Cœur à Saint-Luc.
- Madame Josiane Fabry demande que des remerciements soient adressés à madame Carole Lessard, enseignante, pour la présentation des concerts des écoles Saint-Jacques à Clarenceville et Henryville.

12.2 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉDUCATION **DE LANGUE FRANÇAISE (A.C.E.L.F.)**

Madame Nicole Mongeon, présidente, informe les commissaires sur le colloque de l'Association canadienne de l'éducation de langue française. Elle invite les commissaires intéressés à compléter le formulaire d'inscription et à le lui remettre.

LEVÉE DE LA SÉANCE 13.

HR 00.07.10 067

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL